

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington**

Séance de Conseil extraordinaire tenue le 12 novembre 2013.

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, tenue le 12 novembre 2013 à 20 :00 heure, à la salle du Conseil, au 300, rue Saint-Patrice à Sherrington et à laquelle sont présents :

Monsieur Daniel Lussier, Maire

Mesdames les conseillères : Isabelle Leduc, Christine Schultz et Louise Lussier.

Messieurs les conseillers : Mauro Lando, Pierre Boisvert et Éric Beaudin.

Est aussi présente Madame Christine Tremblay, directrice générale secrétaire-trésorière de Saint-Édouard et Madame Marie-Eve Goyette, secrétaire

La présente séance a été convoquée en remettant un avis de convocation à tous les membres du Conseil et à laquelle, ils ont tous accusé réception.

NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉ

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la municipalité de Sherrington est sans directrice générale secrétaire-trésorière;

Il est proposé par Isabelle Leduc

Appuyé par Christine Schultz

Et résolu unanimement

DE NOMMER madame Christine Tremblay au poste de secrétaire d'assemblée pour la présente assemblée.

2013-11-206

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour prévu comme suit :

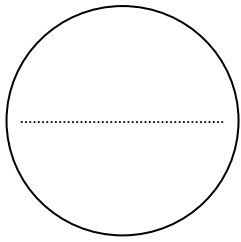
1. Adoption des procès verbaux en date du 1^{er} octobre 2013
2. Approbation de l'Annexe A – Liste des comptes payés durant le mois d'octobre
– Liste des comptes payés du 1 au 8 novembre
3. Approbation de l'Annexe B – Liste des comptes à payer
4. Approbation de l'Info municipale
5. Démission de la Directrice générale
6. Dépôt du rapport du maire
7. Dépôt des déclarations des intérêts premiers
8. Nomination du maire suppléant
9. Changement à la Caisse Desjardins
10. Nomination des responsables des dossiers
11. Formation Obligatoire des nouveaux élus intitulée «Le comportement Éthique (Éthique et Déontologie)»
12. Dépouillement de Noël
13. Demande de Rosalie Gamache – Location salle pour cours Zumba
14. Demande de la bibliothèque – Projet de valises éducatives – CLD et Bibliothèque
15. Demande d'aide financière : a) Racont'Art
 b) Opération Nez Rouge
16. Démission de la Responsable de bingo
17. Activité de Bingo
18. Brunch des bénévoles
19. Période de questions
20. Levée de l'assemblée

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil sont présents et qu'ils sont tous d'accord pour ajouter des items à l'ordre du jour;

Il est proposé par Mauro Lando

Appuyé par Pierre Boisvert

Et résolu unanimement



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington**

QUE l'ordre du jour soit adopté en déplaçant l'item #4 intitulé « Approbation de l'Info municipal » au point # 19.1 et en ajoutant les items suivants :

- 5.5 Nomination d'un secrétaire-trésorier adjoint par intérim
- 19.2. C.E.G.M.
- 19.3. Avis de motion : Règlement de régie interne
- 19.4. Demande du C.P.E. Jeunes Pousses

**2013-11-207 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE EN
DATE DU 1er OCTOBRE 2013**

Reporté à une séance subséquente

**2013-11-208 APPROBATION DE L'ANNEXE A – LISTE DES COMPTES PAYÉS DU
MOIS D'OCTOBRE ET DU 1^{ER} AU 8 NOVEMBRE**

Il est proposé par Éric Beaudin
Appuyé par Mauro Lando
Et résolu unanimement

QUE l'annexe A – Liste des comptes payés durant le mois d'octobre 2013 au montant de 95 190.99.\$ et que la liste des comptes payés durant la semaine du 1 au 8 novembre 2013 au montant de 22 836.50 \$ faisant partie intégrante de l'ordre du jour soit acceptée.

2013-11-209 APPROBATION DE L'ANNEXE B – LISTE DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par Éric Beaudin
Appuyé par Mauro Lando
Et résolu unanimement

QUE l'annexe B – Liste des comptes à payer au montant de 107 257.94 \$ et faisant partie intégrante de l'ordre du jour soit accepté.

**2013-11-210 DÉMISSION DE MADAME FRANCINE FLEURENT, DIRECTRICE
GÉNÉRALE SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE les nouveaux élus ont reçu leurs assermentations le samedi 9 novembre;

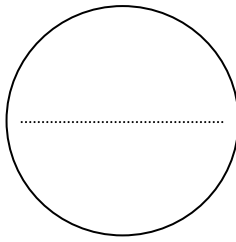
CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a reçu la lettre de démission de madame Francine Fleurent le jeudi 7 novembre après leurs assermentations;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale secrétaire-trésorière n'a donné aucun préavis;

CONSIDÉRANT QUE la Loi du Code civil du Québec mentionne à l'article 2091 : « Chacune des parties à un contrat à durée indéterminée peut y mettre fin en donnant à l'autre un délai de congé. Le délai de congé doit être raisonnable et tenir compte, notamment, de la nature de l'emploi, des circonstances particulières dans lesquelles il s'exerce et de la durée de la prestation de travail »;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal n'est pas en mesure de prendre de bonne décision et qu'ils n'ont reçu aucune recommandation, instruction et aucun transfert de connaissance dans tous les dossiers de la municipalité;

Il est proposé par Pierre Boisvert
Appuyé par Christine Schultz
Et résolu unanimement



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington**

DE REFUSER la lettre de démission de madame Francine Fleurent déposée le 7 novembre;

QUE le Conseil municipal s'informe auprès des instances gouvernementales et légales pour analyser cette situation et obtenir les conseils appropriés en vue de prendre les mesures qui s'imposent dans une telle circonstance exceptionnelle.

2013-11-211

NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale secrétaire-trésorière a déposé une lettre de démission le 7 novembre;

CONSIDÉRANT QUE l'administration doit continuer à gérer les deniers de la municipalité au nom du Conseil par exemple : la rémunération des employés municipaux, les comptes fournisseurs, les factures récurrentes, etc.;

CONSIDÉRANT QU'il doit avoir deux signataires sur les chèques de la municipalité un représentant cadre administratif et le maire;

Il est proposé par Éric Beaudin
Appuyé par Isabelle Leduc
Et résolu unanimement

DE NOMMER monsieur Sylvain Boucher, inspecteur municipal au poste de secrétaire-trésorier adjoint par intérim afin qu'il puisse agir comme signataire représentant cadre administratif.

2013-11-212

DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE

CONSIDÉRANT QUE monsieur le maire n'a pas accès à toute l'information requise pour déposer le rapport du maire.

Il est proposé par Christine Schultz
Appuyé par Pierre Boisvert
Et résolu unanimement

QUE le dépôt du rapport du maire soit reporté à une séance subséquente.

2013-11-213

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires du maire Daniel Lussier et des conseillers Éric Beaudin et conseillères Christine Schultz et Louise Lussier.

2013-11-214

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par Louise Lussier
Appuyé par Mauro Lando
Et résolu unanimement

DE NOMMER la conseillère Christine Schultz maire suppléante pour la période du 11 novembre 2013 au 1er novembre 2014.

En vertu de l'article 116 du code municipal, le maire suppléant aura en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, à remplir les fonctions du maire avec tous les privilèges, droits et obligations y attachée;

QUE le maire suppléant soit autorisé à signer les chèques et effets bancaires de la municipalité.

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington**

2013-11-215

CHANGEMENT DE SIGNATAIRE À LA CAISSE DESJARDINS

CONSIDÉRANT QU'il y a des nouveaux élus suite aux élections municipales;

CONSIDÉRANT QUE l'institution financière demande une résolution du conseil pour apporter les modifications pour la signature des chèques;

Il est proposé par Isabelle Leduc
Appuyé par Pierre Boisvert
Et résolu unanimement

DE NOMMER comme signataire des chèques, le maire monsieur Daniel Lussier, monsieur Sylvain Boucher, secrétaire-trésorier adjoint par intérim et madame Christine Schultz, maire suppléante.

2013-11-216

NOMINATION DES RESPONSABLES DE DOSSIERS

Il est proposé par Christine Schultz
Appuyé par Louise Lussier
Et résolu unanimement

DE NOMMER les nouveaux responsables de dossiers :

Loisirs et culture, sport et politique familiale : Isabelle Leduc et Louise Lussier
Urbanisme, infrastructure et immeuble : Pierre Boisvert
Administration et finances : Christine Schultz
Agriculture et eaux : Éric Beaudin
Secteur public : Mauro Lando

2013-11-217

FORMATION OBLIGATOIRE DES NOUVEAUX ÉLUS INTITULÉE « LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE (ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE)

CONSIDÉRANT QUE les nouveaux élus municipaux doivent suivre le cours intitulé « Le comportement éthique » tel que mentionné dans la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Jardins-de-Napierville offrira ce cours gratuitement;

Il est proposé par Louise Lussier
Appuyé par Isabelle Leduc
Et résolu unanimement

D'AUTORISER le secrétaire trésorier adjoint par intérim à inscrire les membres du conseil à cette formation et D'AVISER la directrice générale de la MRC.

2013-11-218

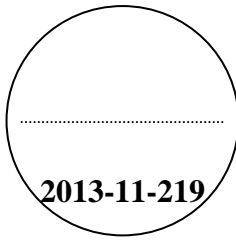
DÉPOUILLEMENT DE NOËL

CONSIDÉRANT QU' une activité de dépouillement de Noël est déjà prévue;

CONSIDÉRANT QUE le Maire rencontrera Marie-Lyne Landry, le 20 novembre prochain pour faire le point sur cette activité;

Il est proposé par Christine Schultz
Appuyé par Louise Lussier
Et résolu unanimement

QUE le Conseil municipal désire maintenir cette activité pour les enfants de Sherrington, soit le 15 décembre dans la grande salle du Centre Communautaire Louis-Georges-Lamoureux.



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington**

2013-11-219

**DEMANDE DE ROSALIE GAMACHE – LOCATION DE SALLE POUR
COURS DE ZUMBA**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur le maire n'a pas accès à toutes les informations requises concernant les locations de salles, cette dernière est remise à une séance subséquente.

2013-11-220

**DEMANDE DE LA BIBLIOTHÈQUE - PROJET VALISES ÉDUCATIVES –
CLD ET BIBLIOTHÈQUE**

CONSIDÉRANT QUE l'étalement des familles, la situation économique précaire de plusieurs d'entre elles et le besoin de réaffirmer le rôle d'éducation des parents avec des moyens à leur portée.

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à prêter des valises éducatives aux familles de la MRC via les bibliothèques. Chaque valise contiendra des jeux éducatifs regroupés sous une thématique et selon deux tranches d'âges ciblées soit les 0-5 ans et les 6-7 ans. D'une part, les valises éducatives visent à inciter le parent à jouer avec son enfant de façon ludique, mais également dans le but d'améliorer les compétences liées à la réussite scolaire. D'autre part, le projet a pour but d'attirer davantage les familles dans les bibliothèques afin d'éveiller les enfants à la lecture.

CONSIDÉRANT QUE le promoteur du projet est le Centre local de développement des Jardins-de-Napierville, sous la responsabilité de l'agente de soutien au développement social.

CONSIDÉRANT QUE le Centre local de développement des Jardins-de-Napierville coordonnera le projet sur une période d'un an et que les valises éducatives appartiendront à chacune des bibliothèques.

CONSIDÉRANT QUE le projet est financé par le Comité de l'Entente en Réussite Éducative et Sociale (CERÉS) qui inclut les bailleurs de fonds suivant : la Conférence régionale des élus de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, le Forum Jeunesse Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, Réunir Réussir, le ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport, l'Agence de santé et des services sociaux de la Montérégie et Emploi Québec, dans le cadre de l'entente spécifique en réussite éducative et sociale.

CONSIDÉRANT QUE les bibliothèques de Napierville, Saint-Bernard-de-Lacolle, Sainte-Clotilde, Saint-Édouard, Saint-Jacques-le-Mineur, Saint-Michel, Saint-Rémi et Sherrington ont démontré un fort intérêt à participer au projet.

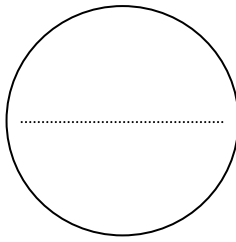
CONSIDÉRANT QUE chaque bibliothèque recevra un certain nombre de valises éducatives qui lui appartiendra ainsi qu'un guide détaillant le contenu des valises.

CONSIDÉRANT QU'en plus du support de l'agente de soutien au développement social du CLD, le projet permettra l'embauche d'une psychoéducatrice pour une période d'environ six semaines. Son mandat sera de créer les valises éducatives, d'assurer un transfert de connaissances aux bénévoles et aux parents ainsi que de supporter les bibliothèques dans leur événement de lancement.

CONSIDÉRANT QUE le projet bénéficiera d'une promotion dans les Centres de la petite enfance, dans les écoles primaires et dans les organismes communautaires familles.

Il est proposé par Christine Schultz
Appuyé par Louise Lussier
Et résolu unanimement

QUE chaque bibliothèque prêtera les valises éducatives à ses abonnées, selon ses modalités de prêts habituelles.



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington**

QU'en cas de perte ou de bris, chaque bibliothèque appliquera sa propre politique déjà en vigueur.

QUE les bénévoles des bibliothèques s'engagent à expliquer le contenu des valises lors des prêts.

QUE chaque bibliothèque s'engage à collaborer avec l'agente de soutien au développement social du CLD ainsi qu'avec la ressource reliée au projet.

QUE chaque bibliothèque organisera, avec l'aide de la ressource engagée dans le cadre du projet, un événement de lancement auquel participeront les employés, les bénévoles et les abonnés de la bibliothèque.

QUE chaque bibliothèque fera la promotion de la disponibilité des valises éducatives auprès de sa clientèle.

QUE la municipalité s'engage à publiciser le projet via son info municipal.

2013-11-221

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – RACONT'ART

CONSIDÉRANT QUE dans sa correspondance en date du 1er novembre 2013, Racont'Art sollicite une aide financière afin de promouvoir leurs activités;

Il est proposé par Isabelle Leduc
Appuyé par Éric Beaudin
Et résolu unanimement

QU'un montant de 100.00\$ leur soit accordé à titre de commandite.

2013-11-222

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – OPÉRATION NEZ ROUGE

CONSIDÉRANT QUE dans sa correspondance en date du 29 octobre 2013, Opération Nez Rouge sollicite une aide financière afin de poursuivre la tradition de Nez rouge;

Il est proposé par Pierre Boisvert
Appuyé par Isabelle Leduc
Et résolu unanimement

QU'un montant de 100.00\$ leur soit accordé à titre de commandite.

2013-11-223

DÉMISSION DE LA RESPONSABLE DU BINGO

CONSIDÉRANT l'avis de démission verbale donnée par Madame Johanne Beaulieu, à titre de responsable du bingo;

Il est proposé par Pierre Boisvert
Appuyé par Mauro Lando
Et résolu unanimement

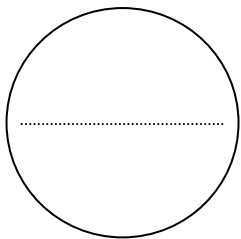
QUE la Municipalité prenne note de la démission;

QUE le secrétaire trésorier adjoint par intérim demande à madame Johanne Beaulieu de fournir une lettre de démission par écrit.

2013-11-224

ACTIVITÉ DE BINGO

CONSIDÉRANT QU'il n'y a plus d'activité de bingo de prévue dans la municipalité;



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington**

Il est proposé par Mauro Lando
Appuyé par Éric Beaudin
Et résolu unanimement

QUE l'on demande aux Loisirs de Saint-Patrice-de-Sherrington de considérer mettre en place la tenue d'un Bingo.

2013-11-225 BRUNCH DES BÉNÉVOLES

CONSIDÉRANT QUE monsieur le maire n'a pas accès à toute l'information nécessaire

Il est proposé par Monsieur le Maire
Appuyé par les conseillers et conseillères
Et résolu unanimement

QUE cette demande soit remise à une séance subséquente.

2013-11-226 APPROBATION DE L'INFO MUNICIPALE

Le Conseil municipal propose que l'approbation de L'info municipale soit dorénavant retirée de l'ordre du jour et qu'elle soit reportée d'une semaine pour la publication.

2013-11-227 C.E.G.M EXPERT EN GESTION MUNICIPALE

CONSIDÉRANT le départ précipité de la directrice générale secrétaire-trésorière;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de faire l'analyse de la situation actuelle de l'administration de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas l'expertise en place pour faire cette analyse;

Il est proposé par Pierre Boisvert
Appuyé par Christine Schultz
Et résolu unanimement

DE MANDATER la compagnie Centre d'expertise en gestion municipale;

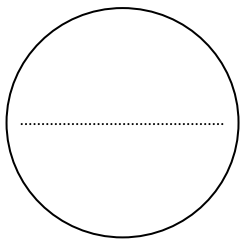
QUE le Maire rencontre le président monsieur Michel Demers consultant expert en gestion municipale afin de le mandater pour analyser, conseiller et faire des recommandations au Conseil municipal quant à la situation actuelle des dossiers et de l'administration.

Avis de motion AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Pierre Boisvert qu'à une séance subséquente, le conseil municipal considérera l'adoption avec dispense de lecture le règlement intitulé « Régie interne de la municipalité de Sherrington ».

2013-11-228 DEMANDE DU C.P.E. LES JEUNES POUSSÉS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu une demande venant de l'inspecteur municipal le soir de la séance extraordinaire venant de la part du C.P.E. de Sherrington ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est de faire le déneigement des entrées principales et de secours de la garderie ;



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington**

CONSIDÉRANT QUE le conseil ne peut prendre une décision éclairée sur cette demande sur le champ;

CONSIDÉRANT QUE l'administration doit faire la vérification auprès des assurances de la municipalité ainsi faire la vérification auprès de la CSST en cas d'accident d'un employé lors du déneigement ;

Il est proposé par Pierre Boisvert
Appuyé par Christine Schultz
Et résolu unanimement

QUE la demande du C.P.E. les Jeunes Pousses soit reportée à une séance subséquente.

2013-11-229

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur André Smith désire prendre du sel à voirie, mais le conseil en discutera et reviendra avec la réponse à la prochaine séance;

L'organisation Travailleurs de milieu aimerait qu'on parle de lui dans notre prochain Info Municipal;

Monsieur Martin Therrien désire avoir l'approbation du Conseil concernant la venue des Cadets de St-Bernard-de-Lacolle cet hiver. On lui demande de faire un plan et le remettre au conseil, lorsqu'il sera prêt.

Madame Georgette Couture, Présidente du Comité de l'Âge d'or tient à féliciter les nouveaux membres du conseil municipal pour leur élection.

2013-11-230

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé ;

Il est proposé par Éric Beaudin
Appuyé par Mauro Lando
Et résolu unanimement

QUE l'assemblée soit levée à 21h05.

Daniel Lussier,
Maire

Christine Tremblay,
Secrétaire d'assemblée

Je, Daniel Lussier, Maire, atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Daniel Lussier, Maire